

Séance du 20 octobre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Muséum d'histoire naturelle – Convention de prêt d'une exposition à la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar.

Dans le cadre de ses activités, le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne produit chaque année une à deux expositions temporaires.

Une fois démontées, celles-ci sont mises à la disposition des musées, associations, lycées et autres types de structures qui souhaitent les emprunter. Elles sont composées le plus souvent de panneaux, les collections n'étant pas comprises dans le prêt. Cette possibilité permet un large rayonnement du Muséum, et plus encore de la Ville de Bayonne, à l'échelle du territoire français.

Dans ce cadre, le Muséum a été sollicité par la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar afin d'emprunter l'exposition « La nature trompe son monde », pour une présentation du 1<sup>er</sup> février au 23 décembre 2017 dans ses locaux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante ci-annexée.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial